



## Compte rendu du Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail du 24 mars 2016

Syndicat National de l'Environnement

Section Rhône Méditerranée Corse

### Un CHSCT sous le signe du bilan

**L'année 2016 devrait voir se poursuivre les efforts. Les outils et l'esprit sont là, nous serons maintenant vigilants à leur bonne application.**

Ce premier CHSCT de l'année a été l'occasion de faire le bilan des actions menées en matière d'hygiène et sécurité en 2015.

Le SNE salue la montée en compétences de l'établissement par la mise en œuvre d'actions touchant à la sécurité et aux conditions de travail : information, visites des locaux de travail, formation des agents et des acteurs de la prévention, adaptation des équipements.

L'année 2015 a été marquée par un investissement particulier de vos représentants sur le sujet des RPS. Un travail qui a permis de partager collectivement les facteurs de risques psychosociaux au sein de l'établissement, et de définir une méthode de prise en compte de ces risques dans le cadre des projets de réorganisation. Afin de poursuivre la démarche engagée, un comité de suivi RPS a été créé, composé de représentants du CHSCT mais également d'encadrants intermédiaires. Il se réunira au moins 2 fois par an.

Le SNE a donné un avis favorable au bilan Sécurité et Santé au Travail 2015 ainsi qu'au document unique d'évaluation des risques 2016.

Parmi les points à l'ordre du jour, le SNE attire l'attention des agents de Lyon sur la redéfinition des prestations offertes par l'AGEMETRA. Le médecin du travail est remplacé et ne fera plus ses visites dans les locaux de l'Agence. Les agents devront donc désormais se déplacer (près de la station de métro Jean Jaurès) et verront le médecin du travail moins souvent : tous les quatre ans, conformément à la réglementation. Un entretien avec une infirmière est prévu dans l'intervalle, au bout de deux ans. Une demande de visite par l'agent est toujours possible. Les agents s'y rendront sur leur temps de travail avec prise en compte des dépenses de transport. Le SNE ne peut que regretter cette diminution de service liée à la pénurie actuelle des médecins.



## Comment se traduisent les actions de prévention en matière d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail ?

Le Document Unique d'Évaluation des Risques répertorie les risques auxquels sont exposés les agents et propose des mesures pour minorer le risque, par exemple :

- ✓ risques routiers : promotion des transports en communs, entretien des véhicules, formation, etc.
- ✓ risques incendie : suivi des équipements de protection, exercices d'évacuation, formation, etc.
- ✓ risques travail sédentaire : visite des postes de travail, renouvellement du mobilier, etc.

De nouveaux risques ont été identifiés : avion, train / utilisation véhicule à boîte automatiques / mission internationale.

*Le SNE a demandé à ce que soient anticipées les périodes de grandes chaleurs dans les locaux du siège par une information aux agents des possibilités de se replier dans des bureaux climatisés moins exposés.*



Mise en ligne sur Calypso d'une vidéo d'utilisation des défibrillateurs.

Mise en ligne sur Calypso d'une information sur l'existence et la localisation des registres SST.

Rappel des règles relatives aux déplacements (amplitude horaire, etc.) et risques routiers

*Le SNE insiste pour que les informations soient répétées à pas de temps réguliers (au moins 1 fois par an) afin de développer une culture sécurité et santé au travail au sein de l'établissement.*



En 2015, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) a assuré une visite d'inspection des locaux des délégations de Montpellier, Marseille et Rhône Alpes.

En 2016, l'ISST prévoit la visite des locaux de Besançon (fin juin) et du siège (après l'été).

Les visites donnent lieu à des préconisations par site qui feront l'objet d'un suivi de mise en œuvre

*Le SNE suivra attentivement les suites données.*



## Quels sont les points de vigilance du SNE ?



L'année 2015 a permis :

- ✓ analyse des facteurs de RPS au regard des situations individuelles et collectives dégradées (intensité du travail, autonomie, rapports sociaux et reconnaissance ainsi que conduite du changement)
- ✓ proposition d'un plan de prévention
- ✓ définition d'une grille d'analyse pour prendre en compte les facteurs de RPS dans les projets de réorganisations
- ✓ création d'un comité de suivi RPS

*Le SNE espère que ce qui est beau sur le papier sera mis en pratique. Nous serons vigilants dans le cadre des différents projets de réorganisations prévus en 2016.*



Formations à la Communication Non Violente (CNV), Gestion des divergences ; Eco conduite. Pour 2016, il est prévu de former les assistants de prévention (= Chefs de service AGAF).

*Le SNE se félicite des actions de formation menées par l'établissement et reste vigilant à ce que ces possibilités soient maintenues.*

